RÉGION ACADÉMIQUE
PAYS DE LA LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

TON PARCOURS BAFD

Le brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD), permet de s'engager dans une action éducative, de diriger de façon non professionnelle et occasionnelle en accueils collectifs de mineurs.

Tu obtiendras ton BAFD après validation de ces 7 étapes faites dans l'ordre.

-1- Inscription

Inscription sur:
www.bafa-bafd.jeunes.gouv.fr

Il y a 3 façons de s'inscrire:
- avec un BAFA;
- avec un autre diplôme et 28 jours minimum d'expérience en animation;
- en faisant une demande de dérogation avec de l'expérience en animation.

Après validation de ton inscription, contacte un organisme de formation agréé pour t'inscrire à la session de formation générale.
Tu lui transmettras le numéro de ton dossier.

-2- Session générale

9 jours minimum

Elle te permet d'acquérir **les notions de bases** permettant d'exercer des fonctions de direction et de construire ton projet personnel de formation.

Sur le site de l'Académie de Nantes, tu trouveras beaucoup d'informations règlementaires, des aides à la rédaction du bilan et la grille d'évaluation du jury sur les 5 fonctions de direction attendues en fin de cursus.

-3- Premier stage pratique

14 jours minimum

Le stage pratique **en tant que directeur.rice ou d'adjoint.e de direction**, est destiné à mettre en œuvre les acquis de la session de formation générale sur l'ensemble des fonctions de direction.

Tu peux le faire en 2 fois maximum et un stage doit être de 4 jours minimum.

Les stages pratiques ne peuvent pas être validés à l'étranger et doivent être effectués en séjour de vacances, en accueils de loisirs, en accueil de scoutisme déclaré ou en accueil périscolaire, (6 jours maximum peuvent être validés en accueil périscolaire).

18 mois maximum pour réaliser ces 2 étapes.
Dérogation possible d'1 an.
Demande à faire sur ton espace BAFA/BAFD

-4- Session de perfectionnement

6 jours minimum

Elle te permet de **compléter tes acquis** par des séquences de formation adaptées, de revenir sur tes **expériences** de stage(s) pratique(s) et d'**enrichir tes connaissances sur la règlementation**.

C'est aussi le moment de continuer à rédiger ton bilan, écrit obligatoire pour valider ton BAFD.

-5- Deuxième stage pratique

14 jours minimum

Un stage pratique **en tant que directeur.rice**, est destiné à mettre en œuvre les acquis de tes étapes précédentes sur l'ensemble des fonctions de direction.

Tu peux le faire **en 2 fois maximum** et un stage doit être de 4 jours minimum.

Les stages pratiques ne peuvent pas être validés à l'étranger et doivent être effectués en séjour de vacances, en accueils de loisirs, en accueil de scoutisme déclaré ou en accueil périscolaire, (6 jours maximum peuvent être validés en accueil périscolaire).

-6- Bilan de formation

Ton bilan devra mettre en avant ton parcours au vue des 5 fonctions de direction attendues en fin de cursus. Il n'y a ni sommaire, ni nombre de pages, ni de format imposés.

Ton bilan finalisé est a adresser à la DRAJES dans un délai maximum d'un an à compter de la fin de ton deuxième stage pratique.

Tu dois le déposer directement sur ton espace BAFA/BAFD (onglet cursus) et l'envoyer en 2 exemplaires papier pour qu'il soit étudié par le jury.

Si tu souhaites passer à un jury en particulier, ton bilan est a envoyer 1 mois avant la date de celui-ci.

-7- Passage en jury

C'est le jury qui étudie ton parcours de formation accompagné de ton bilan. Il te déclare soit:
- **reçu(e)**;
- **ajourné(e)**: tu as un an pour refaire les étapes demandées par le jury;
- **refusé(e)**: tu perds le bénéfice de l'ensemble des étapes.

Le jury peut aussi demander un entretien pour te permettre de développer ou préciser une fonction de direction.

Si tu es reçu(e), ton diplôme sera envoyé par courrier. **Pense à vérifier ton adresse sur ton espace!**

L'obtention du BAFD autorise à exercer les fonctions de direction pour une durée de 5 années. Cette autorisation est à renouveler.

48 mois maximum pour effectuer ces 5 étapes.
Prorogation possible d'1 an.
Demande à faire dans ton espace BAFA/BAFD

À quoi sert ton espace BAFA/BAFD?

Tu y retrouveras toutes les informations sur ton parcours, les coordonnées du service en charge de ton dossier (la DRAJES: Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports) et le Flash infos avec les dates de jury dans ta région.
Ton identifiant et ton mot de passe seront utiles tout au long de ton parcours, garde les précieusement!

Renouvellement d'Aptitude à Exercer, RAE:

Pour obtenir ton renouvellement, il faut justifier avoir exercé au cours de ces 5 années :
- soit les fonctions de directeur.rice ou d'adjoint.e de direction pendant une durée minimale de 28 jours,
- soit les fonctions de formateur.rice BAFA ou BAFD pendant une durée de 6 jours minimum.

À défaut, la validation d'une nouvelle session de perfectionnement est nécessaire.
Cette demande est à faire dans votre espace BAFA/BAFD ("Inscription à un nouveau cursus"/ "RAE").

Pour toutes questions relatives à ton dossier, contacte la DRAJES (Délégation Régionale, à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports)

Gestionnaire administrative : Mme Crasnier Aurore
02 40 12 87 51
Conseillère : Mme Bibard Mounira
02 40 12 87 81
bafd-pdl@ac-nantes.fr

Pour en savoir +

Informations pratiques sur le BAFD :
https://www.jeunes.gouv.fr › bafa-bafd

Informations de ta région et les dates de jury sur le flash info :
https://www.bafa-bafd.jeunes.gouv.fr/Region.aspx?MJSReg=44

Informations pratiques sur les organismes de formations en Pays de la Loire :
https://www.bafa-bafd.jeunes.gouv.fr/coms/listeOf.aspx

Et Après ?

Informations sur les brevets professionnels de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
https://www.sports.gouv.fr/bpjeps-21

Bonne formation !

BAFD

Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur